



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Ecole Primaire Les Chardons Bleus
Crozet**



académie
Lyon
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Ain
éducation
nationale

PROCES VERBAL CONSEIL D'ECOLE DU 13/03/2024

MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE			Représentant
Inspecteur de l'éducation nationale : Monsieur Michel PARRA			
MEMBRES VOTANTS			Représentant
NOM	Présent	Excusé	
Directeur de l'école - Président : Mme Fabienne DAUPHIN	X		
Maire : Mme Martine JOUANNET		X	
Adjointe municipale : Mme Odile MOSTEIRO	X		
ENSEIGNANTS DE L'ECOLE			
Mme Marina ROBIN	X		
Mme Claire CASILE		X	
Mme Cécile BERLEMONT	X		
Mme Anne-Christine ROCHETTE	X		
Mme Pauline BORDEREAU	X		
Mme Sarra SATTAY		X	
Mme Pauline AYMOND	X		
Mme Rachel CHAILLOU	X		
Mme Laura COMBE	X		
Mme Cécile LERUSE	X		
Un des maîtres du RASED :			
D.D.E.N :			
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES			Suppléants assurant un remplacement
Mme Cécilia MAGNIN	X		
Mme Yvonne BARTMANN	X		
Mme Céline GAUTHERET	X		
Mme Caroline BERGERY	X		
Mme Audrey MAHIEU	X		
Mme PRIMPIER Adeline	X		
Mme Charlotte GAUDRY	X		
Mr Lise DUPUY	X		
Mme Célia REYBOUBET	X		
Mr Grégoire AUBELLE	X		
VOIX CONSULTATIVE			
RASED :			
Médecin scolaire :			
Infirmier(e) scolaire :			
Assistante sociale :			
ATSEM			
Représentant périscolaire : Mme Jenny JACOTOT	X		
Mr Bruno DI GIOVANNI	X		
Enseignant ELCO :			
Invité :			

Procès-verbal établi le 14/03/2024

Le président, directeur de l'école : Fabienne DAUPHIN

Signature :

**ECOLE PRIMAIRE
LES CHARDONS BLEUS
CHEMIN DES CROUX
01 170 CROZET**

Date : 13/03/2024
heure de début : 18h30

Ordre du jour :

ECOLE-MAIRIE :

- Vote reconduction du temps scolaire actuel pour les années scolaires 2024/2025, 2025/2026, 2026/2027 :

Le régime dérogatoire dont bénéficie l'école de Crozet (24h00 de classe réparties sur 4 jours et 8 demi-journées : lundi, mardi, jeudi et vendredi ; horaires : 8h30-11h30 et 13h30-16h30) valable 3 ans (2021/2022, 2022/2023, 2023/2024) doit être soumis au vote pour sa reconduction pour les 3 années scolaires à venir.

Résultats du vote sur la reconduction du temps scolaire actuel :

Votants	Favorables à la reconduction du temps scolaire actuel	Défavorables à la reconduction du temps scolaire actuel	Abstentions
Enseignantes (8 enseignantes titulaires votants – 7 présentes)	7	0	0
Représentants parents d'élèves (10 votants- 10 présents)	10	0	0

La municipalité a délibéré lors du dernier conseil municipal fin février : avis favorable.

L'école et la municipalité feront part conjointement des délibérations à l'Inspectrice Académique sous couvert de l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Gex.

- Parents délégués et communication avec les parents d'élèves :

Les parents d'élèves suite à leur élection peuvent préparer un affichage avec leurs photos et coordonnées qui sera affiché dans le panneau de l'école. Pour établir l'ordre du jour, ils peuvent solliciter les parents d'élèves de leur classe par un petit mot mis dans les cahiers de liaison, par mails (pour les parents d'accord). Pour des sujets concernant l'ensemble des parents, les parents délégués doivent tous se concerter en réunion puis organiser une réunion en y invitant les parents s'ils pensent que cela est nécessaire, la directrice doit en être informée : un parent délégué ne peut pas parler d'un sujet concernant les parents d'élèves de l'école ou de plusieurs classes sans au préalable en avoir parlé aux autres parents délégués et sans concertation.

Les points de discussion sur le restaurant scolaire, les cours de langues internationaux et le projet ski alpin n'ont été l'objet ni d'une réunion de concertation entre les parents délégués, ni de l'organisation d'une réunion pour les parents d'élèves: il faut donc comprendre que lorsque la mairie et/ou l'école reçoivent des mails sur ces 2 sujets il y ait une certaine incompréhension, à noter que les formulations de certains mails ou demandes sont parfois très directives, avec une certaine agressivité.

Une maman déléguée titulaire, propose de préparer un questionnaire qui reprendrait les grandes lignes abordées en conseil d'école avec des smiley à destination de tous les parents d'élèves: c'est une discussion en concertation que doivent avoir les parents délégués entre eux. Mme Dauphin rappelle que si ce questionnaire aboutit il doit lui être communiqué pour validation. Ce sont les parents délégués qui en feront une synthèse.

- Projet aménagement de la cour de récréation :

C'est un projet ambitieux qui va nécessiter du temps et de la réflexion. Pour cette année scolaire, une synthèse sera faite lors du dernier conseil d'école suite aux informations recueillies :

- Auprès des délégués de classes : mardi dernier lors du 2^{ème} conseil d'enfants, suite à un travail mené en amont dans chaque classe d'élémentaire, les délégués ont fait part des souhaits des enfants de leur classe (végétalisation ; zones de jeux souhaitées...).
- Auprès des enseignantes.
- Auprès du personnel du périscolaire : Mme Jacotot a assisté à une réunion d'information organisée par le réseau Canopé : des documents sur des projets réalisés à Paris ont été communiqués. Mme Jacotot lors d'une prochaine réunion avec Mme Mosteiro et Mme Dauphin communiquera les informations données.
- Auprès de la mairie (une stagiaire sera chargée d'aller voir ce qui se fait dans d'autres écoles, chargée de trouver des projets de réaménagements de cours de récréation et d'en faire une synthèse).

Ce projet entrera dans le parcours citoyen de l'enfant car il englobera le bien être à l'école. Il va nécessiter l'avis d'experts qui diront la faisabilité de la totalité ou pas de ce qui sera prévu.

Le projet, en fonction de ses avancées, sera normalement écrit l'année prochaine pour validation et acceptation d'un financement, dans le cadre de « L'école, faisons là ensemble ».

MAIRIE :

- Projets de travaux dans le cadre de la rénovation énergétique de la partie ancienne de l'école : une entreprise est

venue et a fait un compte rendu sur tous les bâtiments municipaux. La priorité est l'école, qui a été faite en 4 parties : la partie la plus ancienne (côté maternelle) sera rénovée pour améliorer les pertes d'énergie (travaux prévus en 2025) + menuiseries (2024 ou 2025).

- Serrures à badge : les accès à l'école ne se font plus avec clés mais avec badges.
- Passage progressif aux leds dans les classes : changement progressif classe par classe.

- Restaurant scolaire : Mme Mosteiro rappelle que si un jour il y a un problème de quantité ou de qualité, les parents doivent lui envoyer un mail en précisant la date et le plat. Les plats chauds sont maintenus au chaud le temps d'être servis : les plats servis sont chauds, lors du déjeuner les enfants discutent, mangent souvent le pain, le fruit, le yaourt en premier puis le plat principal ce qui explique que le plat chaud ait refroidi.

La restauration scolaire n'est pas une obligation : c'est un service proposé par la commune, s'il ne convient pas, les parents peuvent trouver d'autres solutions. La mise en place d'un panier repas pour des enfants qui n'ont pas de PAI n'est pas envisageable.

Comment les parents peuvent aider → Mme Mosteiro rappelle qu'une réunion pour le PEDT a été organisée en conviant les parents et qu'aucun parent ne s'est présenté, ce qui n'encourage pas à organiser de nouvelles réunions.

- Renouvellement du CMJ (conseil municipal de jeunes) à la rentrée : les enfants intéressés peuvent envoyer un courrier à la mairie (CM1 et CM2).

ECOLE :

- Bénéfices vente chocolats de Noël :

+ 1 104,95 € → l'équipe enseignante remercie les parents qui ont participé.

- Horaires de sortie des élèves de maternelle :

Les textes prévoient une sortie des enfants de maternelle à 11h30 et 16h30 : Mr Parra, Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Gex, après observation dans plusieurs écoles, a demandé que ces horaires soient respectés car les enfants doivent recevoir 24h00 d'enseignement : il a donc demandé que les enfants ne soient plus récupérés entre 11h20/11h30 et 16h20/16h30 → au retour des vacances de printemps, les portes ouvriront en maternelle comme en élémentaire à 11h30 et 16h30.

- Respect des horaires scolaires :

Mme Dauphin constate que quelques familles amènent et/ou récupèrent leur(s) enfant(s) presque systématiquement en retard malgré les remarques des enseignantes, ces familles ne s'excusent pas et ont l'air de considérer que ce n'est « qu'un détail » : une mauvaise volonté évidente ne peut être acceptée et bien perçue, être à l'heure c'est respecter son enfant, le travail des enseignantes et Atsem. Mme Dauphin et l'ensemble de l'équipe éducative demandent à ce que ces familles respectent les horaires d'entrées et de sorties.

Mme Dauphin précise que l'équipe éducative comprend certains retards à condition qu'ils soient très exceptionnels, excusés (panne de réveil, enfant malade ...) : en maternelle et en élémentaire, le ou les enfant(s) qui arrive(nt) en retard doit(vent) être accompagné(s) par l'adulte jusqu'à sa/leur classe et non laissé(s) dans la cour de l'école.

- Cours internationaux de langues et projet ski alpin :

Certains parents de la classe de CP/CE1 dont les enfants iront aux cours de langue le vendredi après-midi lorsqu'ils seront en classe de CM1 ou CM2, demandent que le cycle ski alpin soit mis le lundi ou le jeudi (pas le mardi car les CE2 sont en cours de langue) afin que leurs enfants puissent y participer.

L'équipe enseignante entend la demande de ces parents mais ne peut y répondre favorablement pour les raisons suivantes : le vendredi après-midi a été décidé car nous sommes en fin de semaine, que cette activité est fatigante (3h00 de sport consécutives) et que le week-end permet aux enfants de récupérer ; le lundi Mme Patricia Montesinos intervenante musique est dans l'école toute la journée, les classes de maternelle sont prioritaires le matin, un seul créneau possible le matin pour une classe d'élémentaire (pour cette année scolaire) ; le jeudi l'organisation pédagogique (entre cycle ou inter-cycles) ne peut être déplacée au lundi (intervenante musique) et au mardi (cours nationaux de langues).

Mme Dauphin précise que dans la convention de 2015 est écrit que « l'engagement de l'élève dans le dispositif implique la présence de l'élève sur la totalité de l'horaire dévolue ». Mme Dauphin a demandé à l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Gex (en attente de son retour) s'il était normal que le positionnement des différentes sections ne soit pas le même lorsque les parents demandent que leur enfant participe au cycle ski alpin (sections anglaise et allemande, l'année dernière ce sont opposées [pour cette année aucun retour], section espagnole accord du professeur pour une élève, section néerlandaise part du principe que les parents sont les éducateurs et ce sont eux qui décident [les parents avaient donc l'intention que leur enfant vienne une partie des séances au ski et une autre partie aux cours de langue]). En fonction du retour de l'Inspecteur, l'équipe pédagogique a décidé que si un enfant inscrit sur le temps scolaire aux cours de langue était autorisé à participer au cycle ski alpin il le ferait de façon assidue en participant à la totalité des séances : le projet ski alpin est un projet pédagogique et non de loisirs.

- Information cellule pHARe :

La cellule pHARe de la circonscription de Gex est composée de 5 personnes formées dont Mme Dauphin fait partie. Elle intervient à la demande des écoles. Si la situation s'avère être une situation d'intimidation ou de harcèlement, la cellule pHARe met en place la MPP (méthode de préoccupation partagée).

Selon les situations, plusieurs niveaux :

Niveau 1 : la situation ne relève pas d'une situation de harcèlement scolaire, l'équipe enseignante met en œuvre des outils, des pratiques visant à améliorer le climat scolaire et peut demander l'intervention de l'enseignante ICS (inclusion climat scolaire)

pour des conseils, séances sur le bien-être à l'école (cette année la classe de CE1 en a bénéficié), d'un conseiller pédagogique, du RASED, de l'infirmière scolaire, de la commune.

Niveau 2 : intimidation identifiée sur une cible : intervention de la cellule pHARe avec une série d'entretiens avec la cible, les témoins, les intimidateurs présumés.

Niveau 3 : situation avec faits aggravants (violence physiques, verbales ou psychologiques, vol, racket, discrimination, détresse ou situation non résolue au niveau 2 : le directeur dépose un fait établissement, en informe l'IEN pour voir quelles suites donner (sanctions, mesures de protection, information préoccupante ...). Si cyberharcèlement : dépôt fait établissement, information à l'IEN, orientation des parents vers le numéro vert 3018.

Dans la classe de CE2 : expérimentation d'un Kit pédagogique du ministère de l'Education Nationale et de la jeunesse proposé aux écoles : mises en place de séances sur l'empathie : cette expérimentation est en lien avec les nouvelles directives pour la rentrée prochaine sur le bien-être à l'école et un travail en classe sur les compétences psychosociales.

- Banc de l'amitié, enfant isolé, médiateurs :

Le banc de l'amitié vient de l'initiative d'enfants : lorsqu'un enfant est seul et qu'il souhaite être avec d'autres enfants, il peut aller s'asseoir sur le banc afin que d'autres enfants viennent vers lui pour discuter et lui proposer de venir jouer. Le sens et rôle du banc de l'amitié semble être flou pour certains enfants (en effet lors du dernier conseil d'enfants, est ressorti que certains enfants s'y asseyaient avec d'autres amis, que d'autres s'y assoient parce qu'ils sont seuls mais que du coup personne ne vient) : les enseignantes vont dans chaque classe reparler de la fonction de ce banc afin que le message soit clair.

L'équipe enseignante précise que certains enfants sont parfois seuls dans la cour d'école car c'est un choix de leur part (les enseignantes sont vigilantes et cherchent à savoir si c'est un choix ou pas).

Médiateurs : dans chaque classe il y a 1 ou 2 médiateurs qui portent un gilet jaune afin d'être visibles par les autres enfants dans la cour de l'école : il se peut que quelquefois quelques médiateurs oublient de mettre leur gilet.

- Synthèse rapport évaluation école : sera faite lors du 3^{ème} conseil d'école.

- Projets :

Ski alpin : 1 seule séance suite au faible enneigement. Nous espérons que l'année prochaine soit une année bien enneigée avec une météo favorable afin que les enfants fassent plus de séances. Mme Dauphin précise que lorsque les séances de ski alpin sont annulées elles sont remplacées par une séance de sport à l'école : cette année c'était la gymnastique.

Natation : le cycle piscine pour tous les CP aura lieu tous les vendredis matins du 12/04/24 au 28/06/24.

Classe de découverte pour tous les CP et CE1 au Grand Bornand : elle se déroulera du mercredi 12/06/24 au vendredi 14/06/24. Une réunion d'information parents est fixée au jeudi 14/03/24 à 20h00 dans la salle des fêtes. La participation demandée aux familles sera de 45,00€ : si des parents ont des difficultés financières, ils peuvent s'adresser à Mme Véronique COTTIN du CCAS de Crozet afin de peut-être pouvoir bénéficier d'une aide. Cette classe de découverte sera axée sur le patrimoine et l'environnement.

Permis internet pour les CM2 : interventions menées par la gendarmerie de Thoiry sur les risques d'internet et des réseaux sociaux.

Animations CCPG (classes CE2, CE2/CM1, CM1/CM2 et CM2) : les thèmes ont été dits lors du 1^{er} conseil d'école. Dates des animations prévues :

CE2 : 06/06, 2/06 et 28/06.

CE2/CM1 : 07/06, 20/06 et 28/06.

CM1/CM2 : 02/05, 14/05 et 23/05.

CM2 : 02/05, 16/05 et 23/05.

Pour chaque classe, la 2^{ème} date correspond à une journée entière à l'extérieur de l'école : les parents fourniront le pique-nique (y compris pour les enfants allant à la cantine) : la mairie est prévenue des dates de sorties afin que le repas à la cantine soit décompté pour les enfants inscrits le jour de la sortie.

Animation KAPLA pour les 3 classes de maternelle : en décembre les maternelles auraient du avoir une animation LEGO annulée par le prestataire. Cette animation a été remplacée par les KAPLA qui aura lieu le vendredi matin 29/03/24.

Parcours EAC son et radio pour les CE2/CM1, CM1/CM2 et CM2 : le projet a démarré cette semaine : 2 artistes interviennent dans chaque classe : cette semaine, découverte de différents micros selon la prise de sons, les enfants ont commencé à écrire 1 conte (1 partie par classe) qui sera mis en sons. Restitution à l'école le 17/05 pour les autres enfants de l'école et le 18/05 pour les parents à Sergy à l'association Bermuda (pour les parents absents, un lien sera donné permettant d'écouter le travail effectué).

Chants des enfants devant les seniors invités (idée du conseil municipal des jeunes) : enfants et seniors étaient ravis, l'expérience sera renouvelée l'année prochaine.

- Dates prochaines manifestations du sou des écoles :

14/03 : vente de crêpes à 16h30 dans la cour de l'école.

05/04 : loto dans la salle des fêtes.

31/05 : apéro after-school.

22/06 : fête de l'école.

SCOUBIDOUS : Mme Jacotot informe de la nouvelle organisation du centre de loisirs : Mr Bruno Di Giovanni est directeur adjoint et va suivre une formation pour devenir directeur.

.../...

heure de fin : 20h10